

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA JONQUIÈRE

Séance ordinaire du Comité exécutif de la Commission scolaire De La Jonquière, tenue le mardi 16 août 2016, à compter de 19 h 56, au Centre administratif sous la présidence de M. Éric Bergeron, président.

Sont présents :

MM. Éric Bergeron
Lauréat Brassard
Éric Dion
Pascal Thivierge

M^{me} Hélène Pelletier, commissaire parent EHDAA

M. Claude Couture, directeur général
M^{me} Jacynthe Bond, directrice générale adjointe
M^{me} Marie-Ève Desrosiers, secrétaire générale par intérim

M^{me} Marie-Ève Desrosiers, secrétaire générale par intérim, exerce la fonction de secrétaire du Comité exécutif.

— **ORDRE DU JOUR**
ADOPTION
RÉSOLUTION CE/2016-08-16/01

Il est proposé par M. Éric Dion
Et résolu à l'unanimité

QUE soit accepté l'ordre du jour de la présente séance du Comité exécutif de la Commission scolaire De La Jonquière constitué des sujets suivants :

1. PRÉLIMINAIRES

- 1.1 Ouverture de la séance.
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour.
- 1.3 Nomination de la vice-présidente ou du vice-président du Comité exécutif.
- 1.4 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mars 2016.

ADOPTÉ

— **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 15 MARS 2016**
ADOPTION
RÉSOLUTION CE/2016-08-16/02

ATTENDU QUE l'article 182 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que l'article 170 s'applique, compte tenu des adaptations nécessaires, au comité exécutif;

ATTENDU QU'en vertu de la résolution CE-98/99-6, dûment adoptée lors de la séance tenue le jeudi 2 juillet 1998 et conformément au 2^e alinéa de l'article 170 de la susdite loi, le Comité exécutif a dispensé le secrétaire général et secrétaire du Comité exécutif de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance où il est approuvé;

ATTENDU QUE le procès-verbal des délibérations du Comité exécutif de la Commission scolaire De La Jonquière du 15 mars 2016 a été expédié à chacun des membres dudit comité dans les délais prévus au 2^e alinéa de l'article 170 de la susdite loi;

En conséquence;

Il est proposé par M. Éric Bergeron
Et résolu à l'unanimité

QUE la Commission scolaire De La Jonquière, compte tenu de la dispense décrite ci-dessus, accepte tel que présenté le procès-verbal de la séance ordinaire du Comité exécutif tenue le 16 mars 2016.

ADOPTÉ

— **VICE-PRÉSIDENTE OU VICE-PRÉSIDENT DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA JONQUIÈRE – ANNÉE SCOLAIRE 2016-2017**
NOMINATION : M. ÉRIC DION
RÉSOLUTION CE/2016-08-16/03

ATTENDU QU'en vertu de la résolution CC/2014-11-17/19 adoptée le 17 novembre 2014, le Conseil des commissaires de la Commission scolaire De La Jonquière a institué, conformément à l'article 179 de la *Loi sur l'instruction publique*, un comité exécutif formé de quatre de ses membres ayant le droit de vote, dont le président de la Commission scolaire;

ATTENDU QUE l'article 182 de la susdite loi stipule que les articles 154 à 166 notamment s'appliquent au comité exécutif, compte tenu des adaptations nécessaires;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 155 de la *Loi sur l'instruction publique*, le comité exécutif nomme, parmi ses membres, la vice-présidente ou le vice-président;

ATTENDU la mise en candidature suivante :

M^{me} Lauréat Brassard propose M. Éric Dion qui accepte d'être candidat;

En conséquence,

Il est proposé par M. Lauréat Brassard
Et résolu à l'unanimité

QUE M. Éric Dion soit nommé vice-président du Comité exécutif de la Commission scolaire De La Jonquière pour l'année scolaire 2016-2017.

ADOPTÉ

— **SÉANCE
LEVÉE
RÉSOLUTION CE/2016-08-16/04**

Il est proposé par M. Éric Dion
Et résolu à l'unanimité

QUE la présente séance du Comité exécutif de la Commission
scolaire De La Jonquière soit levée.

ADOPTÉ

La séance est levée à 19 h 58.

La personne qui préside

Secrétaire du Comité exécutif
